

APA

10 1651C

Décolque Schématique de
la Carte Moisel joint au rapport
as de l'incident d'Akonangni du
16 Mai 1936



1^{re} copie
~~16~~

I R A

N^o 221.

Ex

que le Chef du
savoir que le 6
indigènes du vi
frontière N^o II
Bedun, plusieurs
prirent le che
malgré les avo
les avoir mont
mais rien de
soldats voler
pavillon Esp
village.

envoya une c
laquelle il
volés, lui
Français de
de la letti
se mettait

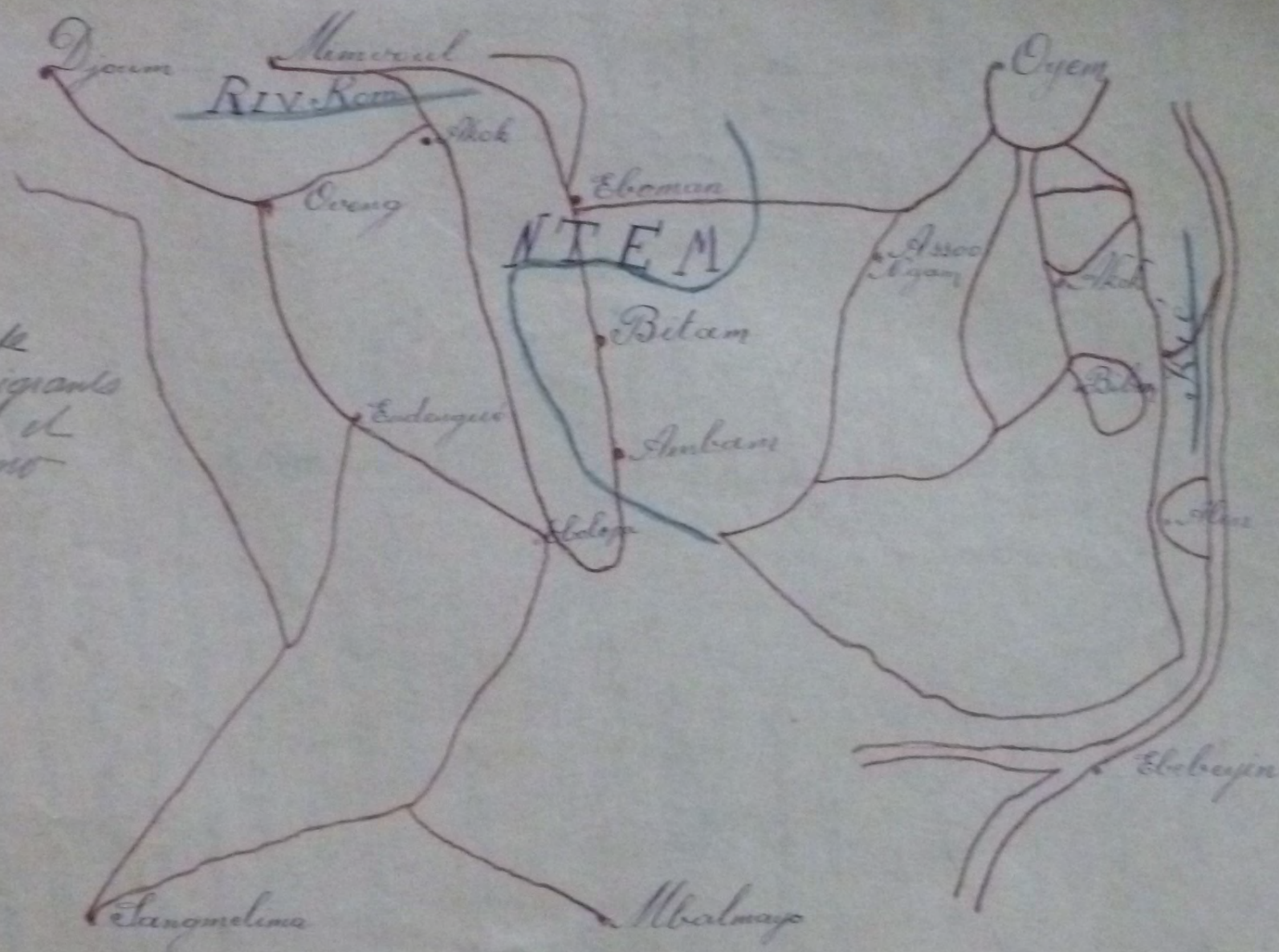
de Bedun

Nyabessan

Emigration clandestine

Deux cartes et un plan joints

Copie d'une carte
 fluviale aux émigrants
 d'Alba Akoulou et
 Evoum di Albino



BUREAU
POLITIQUE

3

10.165/C

APA

10.165/C



RAPPORT SUR L'ORGANISATION ACTUELLE DES SUBDIVISIONS DE CAMPE ET AMBAN ET PROJET DE REORGANISATION .

Les inconvénients, tant d'ordre administratif que politique et économique, résultant de l'organisation actuelle des régions de l'extrême Sud-Cameroun sont d'une telle ampleur qu'il semble urgent et impérieusement nécessaire d'y mettre fin .

Sous l'occupation allemande, ces régions dépendaient autrement de la circonscription de Kribi : une station régionale à Cambe, avait la surveillance de la zone frontalière jusqu'aux monts qui barrent l'arrière pays de la région. Des hauts plateaux tandis qu'une autre station, placée à Amban, assumait l'administration des régions de la vallée du Ntem au point où ce fleuve forme limite avec la colonie du Gabon jusqu'à celle où il se divise en deux bras d'égale importance : le Campe et la Benguela, vers la zone des monts .

Pendant la conquête, des nécessités stratégiques voulurent que l'ancienne organisation soit légèrement modifiée. C'est ainsi qu'une subdivision intermédiaire fut créée entre Campe et Amban à Nyabessan, pour permettre aux troupes d'établir une liaison plus serrée entre elles et jalonner efficacement la ligne de démarcation avec la Guinée Espagnole .

Cette situation dura jusqu'au début de 1980, date à laquelle les subdivisions de Nyabessan et d'Amban furent supprimées pour être rattachées, la première à la subdivision de Campe, la deuxième, à la subdivision d'Ebolowa. Ce nouveau régime, prouvé par la forte crise de personnel qui sévissait alors, comportait de tels inconvénients que peu après un poste

Ede'a / Babui b

Situation politique

Exode au Cameroun
britannique et à
Fernando-Po

~~Cher~~

23 JAN. 1935

Altiques
XXXXXXXX
Administratives

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

GOVERNEMENT

CHEF CIRCSCRIPTION

E D E A

N° 90 /AP.- Population Nohimé évaluée dans rapport annuel à
61.074 alors que chiffre fourni année précédente atteignait 75.000
step Prière vérifier cas échéant expliquer différence./.

Pour le Commissaire de l'Industrie et Commerce

Le Chef de Bureau

[Signature]

Sig. L. L. L.

M/A.

C. APA

Direction du Cabinet.

NOTE

A

Monsieur le Commissaire de la République.

Par dépêche N° 471 du 3 Août, le Minis-
tre des Colonies signale que les articles addition-
nels à l'Accord sur le recrutement de la main d'œu-
vre proposés par le Gouvernement Espagnol et commu-
niqués à l'Ambassadeur de France à Madrid: M. HER-
BETTE, apparaissent en ce qui concerne l'article 1°
et le 2° paragraphe du 3° de nature à compromettre
les résultats que se proposait M. BONNECARRERE, en
négociant cet Arrangement.

Par radiogramme N° 1537 du 3 Juin 1934
le Gouverneur Général Espagnol avait demandé de sup-
primer la limite de 4.000 travailleurs fixée par
le paragraphe 2 de l'article 3 - et par câble N°
1567 du 6 Juin, il avait également suggéré qu'il fût
permis à l'Agent consulaire d'effectuer toutes sor-
tes de démarches et propagande licite pour favoriser
le recrutement et que des précisions de détail fus-
sent apportées à l'Accord Initial.

Il fut répondu par télégramme N° 199/AG du
30 juillet qu'il était impossible d'envisager le dé-
passement du chiffre de 4.000 travailleurs fixé an-

térieurement....

nes du Territoire, des
lonie espagnole la sont susceptibles de porter à la suite des

et qu'il y avait accord pour apporter des modifications suggérées dont quelques unes sont d'ailleurs sans importance.

Toutefois en ce qui concerne la possibilité pour l'Agent consulaire espagnol, d'effectuer les démarches et la propagande licite pour assurer le recrutement, si l'Administration locale a donné un assentiment de principe aux propositions du Gouverneur Général Espagnol, il était dans ses intentions de déterminer ultérieurement les modalités des démarches et de la propagande autorisée et de spécifier nettement le caractère licite.

Le but de l'Accord est en effet de supprimer le recrutement clandestin. Il est certain que le recrutement licite, ne pourra être effectué étant donné les réserves qu'impose à l'Administration la Réglementation du Travail que grâce à une certaine propagande, et grâce à certaines démarches, mais autorisées et surveillées par les Autorités locales.

Il suffit, pour éviter tout inconvénient, et pour être par ailleurs en harmonie avec les directives ministérielles, d'envisager la détermination, dans le corps même du protocole, *de la mesure de propagande qui seraient licites et de démarches qui pourraient être faites soit le consule de l'Administration locale*

Les clauses relatives à la durée du travail et au calcul des frais peuvent sans aucun inconvénient être adoptées.

.....

Tel est l'objet du Télégramme destiné au
Département et soumis à votre signature./.

YAOUNDE, le 3 Septembre
1934.

LE DIRECTEUR DU CABINET,

Signé: DEBOUDAUD.

Note du Gouverneur

Approuvé en tout point

3.9.34

Le Gouverneur

Signé Rapiquet

ectuée
née

let-
inci-
voir

s du matin,
heures,
12 heures
es.

des
lupr

ures du

lon-
res-

am à 22

espa-
, à
un

qui

er au
four-

mes

on

e ter-

vec

chassés

date

ircons

mis-

le

CAMEROON

Ambam, le 31 Décembre 1928

Circonscription
D'Eboulawa

Subdivision
d'Ambam

CONFIDENTIEL

N° 323

Le Chef de la Subdivision d'AMBAM
à Monsieur le Chef de la Circonscription

d'EBLOUWA.

Rapport de la tournée du 28 et 29 Décembre 1928 effectuée
dans la région d'OYONO MKOULOU en bordure de la Guinée
espagnole.

ITINERAIRE suivi- Départ d'Ambam le 28 Décembre à 6 heures du matin,
par la piste de Mkoumékéke, Yama, Ngang, passage du Ntem à 9 heures,
Arrivée à Mekomengona à 11 heures. Départ de Mekomengona à 12 heures
par la piste d'Eyinantoum, Obang, arrivée à Meyo à 17 heures.

Enquête auprès du chef du village et des gens.

Entrevue avec le chef du poste espagnol d'Essoun à 7 heures du
matin, le 29 Décembre. Règlement des incidents.

Départ de Meyo à 10 heures le 29 Décembre - Retour à Ambam à 22
heures le même jour.

But de la tournée- Le 22 Décembre, nous apprenions qu'un poste espa-
gnol venait d'être créé en face de Meyo (région Oyono Mkoulou), à
quelques minutes de la frontière. Ce poste était commandé par un
Européen qui aurait demandé au chef de Meyo d'aller s'installer au
Muni avec tous ses gens, et au sous-chef NTOU de Mbanga de lui four-
nir des nattes pour couvrir le poste. En outre, les gens d'Esson
(G.E.) seraient venus pêcher dans un marigot qui est sis sur le ter-
ritoire du village de Meyo, le chef aurait eu une discussion avec
les gens de ~~XXXX~~ la Guinée espagnole et finalement les aurait chassés
telles étaient les plaintes des indigènes. Par lettre N° 298 en date
du 22 Décembre, nous rendions compte à Monsieur le Chef de la Circons-
cription en le priant de bien vouloir signaler à Monsieur le Commis-
saire de la République Française les agissements de nos voisins.

Nous envoyâmes deux gardes à Meyo avec des consignes très pré-
cises en attendant que je puisse me rendre moi-même sur les lieux
après la distribution des jetons d'impôt et la réunion de la coopé-
rative agricole. Afin: 1° de contrôler les dires des indigènes et
le bien fondé de leurs plaintes; 2° de chercher à obtenir le plus
de renseignements ~~XXXX~~ sur les projets de nos voisins et connaître
le but de la création d'un poste à Esson.

Dès mon arrivée à Meyo le 28 Décembre, j'adressai une lettre au
chef de poste, Sergent espagnol, pour lui exprimer le désir de faire
sa connaissance me trouvant en tournée dans cette région. Ce fonc-
tionnaire me répondit immédiatement qu'il viendrait me rendre visite
à Meyo le lendemain matin à 7 heures.

Enquête auprès des indigènes de Meyo:

Le chef OLO NAM de Meyo me confirma la plainte du 22 Décembre et me
déclara que le Sergent espagnol lui avait envoyé un émissaire pour
l'inviter à aller s'installer avec ses gens au Muni où il serait fait
chef supérieur. A cette sollicitation, le chef OLO NAM aurait répondu
qu'appartenant.....

qu'appartenait au Cameroun, il ne pouvait quitter la Subdivision.
L'autorisation du Chef de Subdivision.

LES EMB reconnaissent avoir classé les femmes des gardes du poste d'Esson du marigot, où elles pêchaient et qui se trouve sur son territoire.

Le sous-chef NTON du village de Mbanga déclara que le sergent espagnol lui avait fait demander des nattes pour couvrir le poste, il avait répondu qu'il ne pouvait lui donner satisfaction, sans aviser au préalable son commandant immédiat, le Chef de Subdivision d'Anbam.

Nous avons profité de notre présence pour envoyer un indigène sérieux en Guinée Espagnole pendant la nuit recueillir tous les renseignements qui nous étaient nécessaires.

Enquête auprès du Sergent espagnol:
Le 29 Décembre à 7 heures, le Sergent espagnol arrivait à Mayo. Après quelques instants d'un entretien amical, je lui fis part des plaintes des indigènes de Mayo, afin de bien lui montrer que si une bonne garde était faite de l'autre côté de la frontière, notre vigilance était aussi grande et notre service de renseignements aussi bien organisé.

Comprenant assez bien l'espagnol de la conversation courante, je n'aurais guère eu besoin d'interprète si je n'avais crainte de mettre en défiance en œil. Le Sergent chef de poste me déclara n'avoir jamais fait ou fait faire une démarche quelconque auprès du chef de Mayo pour l'inviter à aller s'installer au Mami.

Toutefois il reconnaissait parfaitement avoir demandé au sous-chef NTON de Mbanga de bien vouloir lui fournir des nattes en raphia, contre paiement, car le raphia est fort rare à Esson. Il ignorait tout de la palabre qui avait eu lieu entre le chef de Mayo et les femmes des gardes, cela avait dû se passer pendant son absence et n'avait été malheureusement mis au courant de cette affaire.

Qu'y a-t-il d'exact dans tout cela ?
Les renseignements que j'ai recueillis par ailleurs me permettent, je crois, de faire à peu près exactement la part de la vérité.

Le village de Mayo et le village d'Esson sont tous deux à égale distance de la frontière qui est en ce point une ligne purement idéale, aucune indication, aucune borne, il faut se fier aux indigènes qui convoitent un marigot, le seul dans le pays et qui se trouverait, d'après les indigènes, sur notre territoire.

Le poste d'Esson est de création toute récente, ce n'est là qu'un poste provisoire, mieux dire un campement de travailleurs et des gardes pour les chantiers de route en construction qui va d'Esson vers Minkomesseng, dans un ou deux mois, ce poste aura donc complètement disparu dès que les travaux seront terminés dans ces parages. Les Espagnols font preuve d'une grosse activité, des travailleurs sont nécessaires aux chantiers de la route en construction. C'est à peine s'ils disposent actuellement à Esson de 200 manœuvres, ce qui est fort peu; par ailleurs le village de Mayo compte 195 habitants dont 33 hommes impossibles et tous valides, cela aurait été un contingent appréciable s'ils avaient voulu passer au Mami quelques villages limitrophes imitant leur exemple auraient doublé l'effectif des travailleurs; c'est là une hypothèse peut-être gratuite qui pour moi équivaut à une certitude, le Sergent espagnol s'est plaint à moi-même de la pénurie de main d'œuvre et du grand nombre de déserteurs.

D'accord

D'accord avec le Sergent espagnol, j'ai décidé de me rendre à nouveau à Mayo vers le 20 Janvier pour fixer la frontière d'une façon apparente après avoir reçu toutes les instructions nécessaires à ce sujet et tous les documents qui peuvent exister à la Circonscription ou à Yaoundé, les archives de la Subdivision étant nettement insuffisantes.

Le Sergent espagnol m'a prié de bien vouloir lui renvoyer les déserteurs de ses chantiers qui s'installeraient au Cameroun dans ma Subdivision, je lui en ai donné la promesse formelle à la condition seulement que tous les indigènes du Cameroun installés en Guinée Espagnole nous soient rendus et ~~en~~ que j'en ai l'engagement écrit. Il m'a promis d'écrire au Chef de poste dont il dépend, le Lieutenant résidant à Minkomesseng.

Quels seront les résultats de cette convention si elle avait lieu ? Pas certainement fameux pour nous, car nos voisins ne feront jamais diligence pour satisfaire nos désirs, ils oublieront bien vite leurs devoirs pour ne faire valoir que leurs droits.

Par ailleurs, un engagement de ce genre ne peut être entrepris par un chef de poste provisoire et un chef de Subdivision qui n'est d'avantage qualifié lorsqu'il s'agit de régler des questions internationales de cette envergure.

Le Gouvernement espagnol déploie une activité énorme à tous les points de vue: construction de routes, recrutement de la main d'oeuvre pour les chantiers publics et les Sociétés privées. Recourt-il une aide quelconque ? c'est probable mais non certain.

Il importe de connaître les projets de nos voisins, connaissant déjà les intentions qui les animaient à notre égard en 1922. L'effort considérable que fournit l'Espagne à l'heure actuelle au Mali doit attirer notre attention et la tenir toujours en éveil.

En résumé, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'attacher à ces incidents plus d'importance qu'ils n'en méritent, la frontière fixée une fois pour toutes des faits de ce genre ne se renouvelleront plus. Mais il importe avant tout de surveiller de très près les faits et gestes de nos voisins et des commerçants installés sur la frontière, tel que le nommé FORT de Rupinat d'une moralité plus que douteuse, bien connu de tous les Chefs de Subdivision d'Amboim, qui faisait encore du recrutement clandestin dans la Subdivision en 1927./.

signé: G. CUILLE

Pour copie conforme
Ebolowa, le 4 Janvier 1929
Le Chef de Circonscription,

A DON
LE GOUV
DES PAYS
DU GOLFE

15 Mars 1935

85/c

Excellence ,

J'ai l'honneur de vous accusar réception de votre lettre du 22 février 1935 et du rapport d'enquête sur les incidents de novembre dernier, dont je vous remercie de m'avoir fait donner copie.

Il ressort de ce dernier document que les difficultés que je vous ai signalées à la date du 5 janvier seraient imputables aux ressortissants du Cameroun, auxquels le fonctionnaire enquêteur attribue dans cette affaire le rôle d'agresseurs et de provocateurs.

Je ne crois pas inutile, par suite, de vous tenir informé d'un certain nombre de faits précis et contrôlables qui fixent de manière irréfutable la part prise par les indigènes de la Guinée espagnole aux incidents dont il s'agit.

A diverses reprises, au cours de l'année dernière, le chef guinéen OYO'O OSSURITA d'AYA AMINASSA a correspondu avec des chefs du Cameroun pour les inciter à se rendre en territoire espagnol avec leurs ressortissants; certaines de ces correspondances étaient écrites sur un ton menaçant; l'une d'elles est datée du 22 octobre 1934.

Cette campagne ne fut pas entièrement dépourvue d'effet, puisque dans la première quinzaine d'août, le village d'Atom, comptant 20 hommes, 15 femmes, 3 garçons, 12 filles et 3 vieillards, franchissait la frontière et allait s'établir en territoire espagnol.

A SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GENERAL
DES POSSESSIONS ESPAGNOLLES
DU GOLFE DE GUINÉE
SANTA-TERESA
(Fernando-Po)

J'ai.....

nes du Territoire, ces
l'indigène espagnol la sont susceptibles de porter à la suite des

J'ai porté ce fait à votre connaissance par lettre N° 1177/AP. du 13 septembre 1934.

Dans le courant du mois d'octobre, OYO'O OSSUBITA fit enlever par ses auxiliaires et conduire en territoire espagnol une vingtaine d'hommes des villages camerounais de Ngoombang, Ma'aneyine et Helen Ela. Informé de ce nouvel incident le chef de subdivision d'Anbam invita les collectivités en cause à s'installer à plus d'une journée de marche dans l'intérieur, à proximité de la résidence de leur chef supérieur. C'est au cours de ce déménagement que des hommes de Ngoombang furent attaqués en territoire français à Ma'aneyine par le chef OYO'O OSSUBITA en personne et ses gens, qui blessèrent deux indigènes du Cameroun pillant, en outre, et incendiant une partie du village de Ngoombang. Les agresseurs laissèrent sur place deux chemises écussonnées de la Garde coloniale espagnole et un ancien fanion royal du même corps que je tiens à votre disposition. Le nommé EDOU MEKOA, qui a déclaré faire partie du détachement de Ninkesseng en qualité de clairon fut, en outre, arrêté sur les lieux.

Le chef de subdivision d'Anbam eût souhaité pouvoir se rencontrer avec son collègue de Ninkesseng pour s'entretenir directement avec lui de ces incidents; le chef de poste espagnol ne put malheureusement se rendre en janvier dernier au village frontière de Ngoombang, ainsi qu'il en avait été prié.

Vous avez bien voulu me faire connaître, Excellence, que vous aviez donné toutes instructions utiles en vue d'empêcher

le retour.....

le retour de ces faits répréhensibles qui se traduisent par un état d'insécurité regrettable dans la partie du Cameroun limitrophe de la Guinée espagnole.

Vous préconisez notamment à cet effet l'éloignement des villages voisins de la frontière; je suis entièrement acquis à cette mesure dès maintenant réalisée au Cameroun et apprendrais, par suite, avec satisfaction que vos instructions à cet égard ont été également suivies d'exécution.

Il ne me serait pas moins agréable d'enregistrer le retour au Cameroun des 65 habitants du village d'Atom dont vous avez bien voulu m'annoncer le refoulement par lettre du 23 octobre dernier et qui à l'heure actuelle n'ont pas encore reparu au Territoire.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération./.

Signé: Riquet

M/A.
Direction du Cabinet.

23 Aout 1934

AF.
n° 71.
Création
Agence
consulaire.
-1-

Le Ministre des Colonies
- Direction des Affaires Politiques -

PARIS.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qu'un récent radiogramme du Gouverneur Général des Possessions espagnoles du Golfe de Guinée m'informe que son gouvernement vient d'approuver le Protocole du 3 Janvier 1934.

Je suis ainsi amené à envisager l'application prochaine de cette convention, dont l'intérêt est essentiellement dépendant du contrôle de son fonctionnement.

Reprenant la demande formulée à plusieurs reprises par mon prédécesseur dans ses lettres 2061 du 9 Novembre 1932, et 23/AS du 15 Janvier 1934, ainsi que dans son télégramme N° 6 du 3 Janvier 1934, je me permets d'insister à nouveau auprès de vous pour que soit créée une Agence consulaire à Santa Isabel de Fernando-Po.

En effet, le Protocole du 3 Janvier n'a été signé que pour mettre fin à un recrutement dont le caractère clandestin, non seulement tendait à enrayer le jeu normal de la vie administrative et à saper l'autorité de la puissance mandataire mais encore constituait un obstacle des plus dangereux à l'application des mesures sanitaires, en particulier des mesures prophylactiques contre la maladie du sommeil.

Désireux, de garantir avant tout les indigènes du Territoire, des dangers que les engagements pour la Colonie espagnole lui sont susceptibles de porter à la santé des

populations du Sud-Cameroun, d'éviter le retour de travailleurs ayant contracté la trypanosomiose dans les plantations de Fernando-Po, d'assurer des conditions de travail normales et de vérifier l'observation des prescriptions impératives de la convention qui prévoit même un droit de regard sur les indigènes ayant émigré antérieurement, mon prédécesseur, avait en même temps que fixé les conditions générales du contrat, déterminé le moyen d'en contrôler l'exécution.

L'Agence consulaire seule permet d'aboutir à ces fins. Vous avez bien voulu par dépêche N° 136 du 2 mars 1934 me faire connaître que le Quai d'Orsay avait été saisi à plusieurs reprises de cette grave question mais que ces interventions étaient restées sans résultat. Vous me faites savoir, toutefois, qu'étant données, les observations formulées au Sénat relativement aux dépenses effectuées par le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française pour l'entretien des Agences consulaires de Monrovia et de Bissao, et d'autre part les réductions envisagées des crédits alloués au Ministère des Affaires Étrangères pour les postes diplomatiques, il est peu probable que le Quai d'Orsay soit en mesure d'entretenir un représentant en Guinée espagnole.

Les Agences dont il s'agit ne sont cependant que des Agences de renseignements. Celle que préconise est une institution de contrôle. Elle revêt même une importance particulière par suite de l'activité des ressortissants germaniques dans les territoires espagnols. Sa création semble même s'imposer du seul fait que l'île de Fernando-Po commande l'entrée du Cameroun et que d'autre part la frontière avec la Guinée espagnole dont une grosse partie des Forestiers est allemande est dépourvue de tout moyen de défense.

Ainsi je crois devoir à nouveau insister sur la nécessité de désigner un administrateur des colonies

doté d'un certain grade et d'une grande expérience de la vie africaine, pour servir à Santa-Isabel. Aucun frais ne serait à la charge du Ministère des Affaires Étrangères, toutes les dépenses seraient supportées par le Territoire. J'estime que l'importance du contrôle à exercer et le caractère de la fonction que je désire voir remplir par cet inspecteur de la main d'œuvre autorise le Cameroun à en prendre intégralement la charge budgétaire. Je ne sèpare sur ce point, de détail, de mon prédécesseur qui envisageait un partage des frais entre le Gouvernement de l'A.E.F. et le Territoire. Une récente correspondance que j'ai reçue dernièrement du Gouverneur Général et dont je vous envoie ci-jointe, ne fait part en effet d'une certaine divergence de vues à ce sujet. Elle rend de plus en plus indispensable la création d'une agence consulaire étant par ailleurs entendu que la plus large collaboration en ce qui concerne les renseignements de toute sorte sera assurée à la Fédération des colonies voisines.

Il est évident que l'organisation du recrutement au profit de Fernando-Po, mais sans le contre-poids d'un contrôle serré en une matière aussi délicate loin d'éviter les dangers, ne ferait que multiplier les graves inconvénients du régime actuel et rendrait en particulier toute surveillance impossible de la frontière de l'Afrique Équatoriale.

Je vous serais obligé, étant donné la date prochaine à laquelle seront discutées les clauses du contrat-type d'engagement des travailleurs de vouloir bien examiner à nouveau les propositions qui vous sont soumises et me faire connaître votre décision par la voie du câble./.

Siqui: Repiquen

A FAIRES POLITIQUES
ET
ADMINISTRATIVES

5 JAN. 1935

21 AP

Excellence,

Par télégramme n° 330 du 29 décembre, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance plusieurs incidents survenus en novembre dernier au Cameroun sous mandat français sur les confins de la Guinée espagnole.

Déjà par lettre du 13 septembre 1934 je vous avais signalé l'exode en territoire espagnol du village camerounais d'Atom; vous avez bien voulu me faire savoir à la date du 25 octobre que vous aviez adressé des instructions au Sous-Gouverneur de Nta pour que les transfuges soient refoulés dans leur contrée d'origine.

Cette affaire qui remonte au mois d'août dernier est à l'origine d'une série de difficultés dont j'ai le devoir de vous entretenir :

1° - le chef supérieur Oyene N'Dong, chargé par le chef de subdivision d'ambon de porter au chef de poste de Minko-messeng un pli officiel relatif à cette affaire et muni à cet effet d'un sauf-conduit, aurait été molesté et emprisonné au poste espagnol;

2° - des incursions d'indigènes de la Guinée, sous forme de bandes armées de sagaies et de fusils de traite, se

A SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GENERAL
DES TERRITOIRES ESPAGNOLS
DU GOLFE DE GUINÉE

SANTA-IGNEL
(Fernando) Po)

sont.....

sont depuis lors produites à diverses reprises en territoire français et dans la même région à l'effet d'inciter les villages des confins à émigrer en territoire espagnol, les chefs et les collectivités demeurés sourds à ces appels furent l'objet de menaces et de brutalités ;

3° - vers le 20 novembre, un agent indigène de l'administration, nommé NBO Menye, revêtu de son uniforme qui était en mission officielle, fut assailli entre les villages de Ngoembang et Ma'amenyine, soit à plusieurs kilomètres dans l'intérieur du Cameroun, par des indigènes de la Guinée, au nombre d'une cinquantaine, en provenance des villages espagnols de Nkol et Ngon, ras sortissant du poste de Ninkomesseng. Cet agent reçut à la jambe droite un coup de sagaie qui lui occasionna une blessure entraînant une invalidité de vingt jours; quelques hommes du village de Nibon ayant pris sa défense furent assaillis à leur tour, l'un d'eux, Nba Ebé reçut un coup de machette au cou, l'autre Ngo Okouzé cherchant à fuir fut blessé au genou et emmené au village espagnol de Ngon, où il serait retenu prisonnier.

4° - le 20 novembre, les villages de Melen Ela et Ngoembang, qui font face au poste espagnol de Ninkomesseng et dont les habitants, sur les conseils du chef de subdivision d'Ambou, s'étaient retirés à Nibon, furent pillés et en partie incendiés par une bande armée en provenance de la Guinée espagnole.

Ces derniers incidents sont d'une particulière gravité : ils dénotent un état d'insécurité qui n'est pas sans se préoccuper en raison, d'une part, de la protection que le gouvernement français.....

français doit à ses ressortissants et, d'autre part, des répercussions graves que pourrait avoir une réaction des indigènes du Cameroun, que les conseils de prudence et de modération donnés par le chef de subdivision d'Ahoham à ses administrés peuvent être insuffisants à empêcher.

Je vous serai reconnaissant, Excellence, des mesures que vous voudrez bien prescrire pour éviter le retour de ces incidents; les attentats contre les personnes et les déprédations commises ne semblent appeler, par ailleurs, des sanctions et des réparations, je vous serai très obligé de me faire part des intentions de votre administration à cet égard.

En exprimant le désir que les difficultés actuelles ne soient que passagères et en souhaitant que les relations entre les postes d'Ahoham et de Ninkomessong s'inspirent de l'esprit d'amicale coopération qui anime nos gouvernements respectifs, je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération./.

Signé: REPIQUET

CA
AFFAIRES POLITIQUES
ET
CIVILS ADMINISTRATIVES

8 MARS 1935

824 RH

le Chef de la circonscription de

~ E D N A ~

Rhodes.

Il m'a été signalé que les populations de la basse
Sanaga souffrent d'une émigration larvée en direction de Fer-
nando-Po et du Cameroun britannique.

Je vous prie de me renseigner sur les conditions dans
lesquelles s'effectue cette émigration, sur ses causes, sur
son amplitude et sur les moyens qui vous sembleraient les plus
propres sinon à l'enrayer complètement, du moins à la contenir
dans des limites telles qu'elle ne puisse constituer pour les
populations en cause un facteur de déséquilibre politique et
économique ./.

Signé: REPIQUET

P/L

CI

AFFAIRES POLITIQUES
&
ADMINISTRATIVES

N O T E

à Monsieur le Chef du Bureau
des Affaires Economiques

3 p.j.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour votre information avec ses annexes copie d'une lettre datée du 7 février 1935, du chef de circonscription d'Edéa, traitant de l'émigration des Bassa de Babinbi au Cameroun britannique et à Fernando - Po.

Les exodes signalés qui depuis 1931 ont réduit de 15 % la population totale de la subdivision et diminué de 7.549 le nombre des imposables me semblent devoir retenir l'attention.

Ici comme à Doumé l'intervention de simples mesures de police m'apparaît non seulement impuissante mais dangereuse par l'accroissement du malaise qui ne saurait manquer d'en résulter.

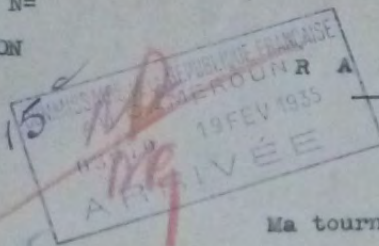
Le seul remède à cette situation réside à mon avis dans la mise en oeuvre d'un plan d'action agricole qui fixera les populations intéressées dans leurs villages et leur procurant des ressources suffisantes leur ôtera toute raison d'émigrer./.

YAOUNDE, le 11 février 1935

LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES,

*le mal vient de
d'après le chef de
circonscription de
de centres d'achat
et de difficultés
de communication -
Les mesures sont
en cours.
21/2/35*

CAMEROUN
CIRCONSCRIPTION
d' E D E A



Ma tournée effectuée en janvier 1935 dans la Subdivision de Babimbi avait surtout pour but d'examiner sur place les causes qui ont pu influencer sur le retard prolongé de la rentrée des impôts.-

CAME
CAMEROUN
AFFAIRES POLITIQUES
20 FEV 1935 0461
ARRIVÉE

La vérification de la caisse a fait ressortir la concordance des écritures avec le numéraire, soit 12.458,23. Les registres de comptabilité sont régulièrement tenus. Un seul quittancier; les recettes au titre de la justice indigène étant versées directement ~~de~~ la caisse de l'agent spécial par les intéressés. Pas de quittancier pour les droits de douane. Il en a été ouvert un immédiatement.-

Les inventaires du matériel avaient été établis en fin de l'année 1934. Concordance aussi des écritures et de l'existant.-

J'ai pu constater qu'il est matériellement impossible de percevoir le reliquat d'impôt 1933 pour lequel un dégrèvement a été demandé et qui s'élève à 60.012 francs (cf. lettre N° 9/C du 9 janvier 1935).-

Au titre de l'exercice 1934, restaient dus le 15 janvier dernier, 273.522 francs sur 1.005.876 francs. Dans le courant de janvier, 77.383 francs ont été versés; il ne restait donc plus, en fin de ce même mois que 196.383 francs à percevoir, pour lesquels un effort supplémentaire a été demandé aux chefs indigènes au cours des palabres que j'ai tenues à N'Gambé - Les sommes à recouvrer se répartissent ainsi :

.....

Région Babimbi I.....	20.678.90 ^f
- Babimbi II.....	73.372.25
- Babimbi III.....	69.842.00
- Basso.....	14.358.00
- Omeng.....	6.402.00
- Ndogbianga.....	8.013.00
- Logkat.....	3.717.00
	<u>196.383.15</u>

LES CAUSES DE CE RETARD : Il ne faut^{pas} les chercher ailleurs que dans les difficultés d'évacuation des produits de cueillette, palmiste, huile de palme, cacao, et depuis cette année, arachide. La région de Babimbi est extrêmement favorable à la culture du palmier à huile, du cacaoyer, du caféier même (l'arabica pousse très bien à l'altitude de 700 mètres qui est celle de N'Gambé) - Des stocks importants de palmiste existent encore dans les villages - mais le producteur est trop éloigné des centres d'achat, et les commerçants ne vont point vers lui. Le centre commercial de N'Gambé n'a pas d'acheteur - Celui de Songmbengué situé à 25 kms. de N'Gambé, sur la rive droite de la Sanaga, ne compte que deux factoreries - des maisons Heyward-Robins et Tsoumbris - encore sont-elles tenues par des clerks auxquels se refusent de vendre les indigènes de l'intérieur, parce que les prix qui y sont pratiqués restent infimes. Se pose donc la question de la création d'un centre d'achat, marché périodique de préférence sous la surveillance de l'Administration, à Songmbengué, dans les conditions suggérées par la Chambre de Commerce du Territoire - C'est l'objet de ma lettre N° 114 du 16-2-35

L'amélioration de la piste automobilisable Edéa-Sakbayème, sur une distance de 85 kms, permettra aux acheteurs de transporter les produits à Edéa. La réfection des tabliers des ponts est indispensable. La chaussée sera sim-

plement.....

*L'Al a reçu
copie de ce
rapport*

simplement remise en état, plus particulièrement dans les rampes où l'érosion a fait des dégâts.-

La construction de la route Edéa-Bafia qui aurait emprunté, sur 50 kms, la piste carrossable Edéa-Sakbayème (ou Songmbengué) semble retardée; il ne reste plus qu'à améliorer dans ces conditions la piste de Sakbayème.-

J'ajoute que la piste N'Gambé-Songmbengué dont 14 kilomètres sur 25 sont praticables aux automobiles depuis l'année dernière, pourrait être aisément aménagée sur les 11 kms. qui restent, et faciliter l'apport des produits agricoles au marché de Songmbengué par les adhérents de la Coopérative Agricole de Babimbi décidés à se procurer des moyens de transport.-

Un bac administratif relie Songmbengué à Sakbayème.-

Telle se pose actuellement la question des voies de communication dans la Subdivision de Babimbi.-

Celle des bâtiments a motivé la lettre N° 36/C du 7 février 1935 qui indique la nécessité de reconstruire en partie la maison du Chef de Subdivision.-

Les autres immeubles, logement de l'Agent Spécial, bureaux, magasins, prisons, édifiés en brique séchée et couverts en chaume, sont en bon état d'entretien.-

Le poste dans l'ensemble a un aspect agréable; la température y est excellente en raison de l'altitude: 700 mètres. Les fonctionnaires européens s'y portent bien et s'y plaisent.-

Le personnel européen se compose du Chef de Subdivision, M.PAILLAS, Adjoint principal de 3° classe des Services Civils et de l'Agent Spécial, M.DAGONET, Adjoint de 1ère classe lequel vient d'arriver à N'Gambé.-

M.PAILLAS est rapatriable en août 1935, ayant prolongé de six mois son séjour réglementaire. Il me paraît utile de prévoir dès que possible son remplacement par un Administrateur-Adjoint ou un Adjoint principal expérimenté. Je rends justice à l'activité et l'intelligence déployées par cet agent

auquel.....

auquel il serait regrettable de ne pas donner un successeur présentant les mêmes garanties de travail et de compétence. L'Agent Spécial, M. DAGNET, ne me semble pas pouvoir rester seul en cumulant les deux fonctions, ni même succéder à M. PAILLAS.-

Le personnel indigène de la Subdivision est suffisant et donne satisfaction.-

Le Service médical est assuré par un assistant indigène qui suffit pour l'instant. Il visite environ 4.000 indigènes par mois. Le dispensaire est bien tenu. Les tournées médicales importantes sont effectuées par les médecins d'Edéa et d'Eséka. En mars 1935, les régions Babimbi III et Omeng seront traitées par le médecin-lieutenant MILOX, d'Eséka, sous le rapport de la maladie du sommeil. Cette tournée, qui fait partie du plan sexennal de dépistage de la trypanosomiase, est actuellement préparée par le Chef de Subdivision; elle durera deux mois et demi environ - Un fonctionnaire accompagnera le Docteur.-

Seize accidents oculaires de Bafia, indigènes originaires de Babimbi III doivent percevoir à Ndikiniméki; ils n'ont encore rien reçu - leur représentant s'en est plaint à mon passage (cf. lettre N° 2350/PM du 26 juillet 1934).-

Les épidémies sont rares dans cette région - Les élèves de l'école publique ont cependant été atteints par les oreillons en fin de l'année dernière. L'épidémie avait pris fin à mon arrivée.-

L'école fonctionne bien - Le moniteur s'acquitte consciencieusement de son service, mais j'ai dû réduire le nombre de ses élèves, qui s'élevait à 194, en renvoyant les plus grands qui ne peuvent maintenant perfectionner leurs connaissances.-

A l'école d'apprentissage agricole d'Edéa, la Subdivision a fourni sept de ces enfants.-

Les fils.....

Les fils des chefs de régions sont dans la section spéciale de l'école publique, au nombre de six - ils parlent et écrivent quelque peu le Français.-

+++
+
+++

Les chefs de région sont au nombre de sept. Stimulés par M. PAILLAS, ils ont belle allure pour des chefs "de forêt" et déploient une bonne volonté incontestable afin de donner satisfaction à l'Administration. J'ai noté que les chefs MAHOP, de la région Babimbi I, DIKONGUE YAP, de Babimbi II, BALEMA, de Babimbi III, effectuaient de fréquentes tournées ayant pour buts le paiement des impôts et le développement des cultures.-

La région Babimbi II cependant, qui comprend 52 villages, me paraît trop vaste pour permettre une surveillance effective de son chef DIKONGUE YAP. Sans diminuer l'autorité de celui-ci, elle pourrait comprendre 3 ou 4 groupements d'une quinzaine de villages dont les chefs dépendraient de DIKONGUE, lui-même chef de la région, continuant à relever directement de l'administration. La réorganisation en sera projetée, pour être soumise ensuite à votre agrément, au cours d'une tournée que je compte effectuer dans cette région pendant le mois d'avril.-

La population de Babimbi est devenue assez mobile à la suite des difficultés qu'elle rencontre pour payer ses impôts. La Nigéria, Fernando-Poo, sont d'une grande attraction pour certains habitants de cette Subdivision. Des individus, revenus de ces régions côtières, font miroiter aux yeux de leurs compatriotes restés au pays, la vie facile au loin, exempte d'impositions et de travaux pénibles. Ces récupérés, dont quelques-uns font l'office de recruteurs pour les entreprises de Fernando-Poo et Tiko, ont été les objets

d'une.....

attende
propositions

Gendarmerie

d'une surveillance serrée depuis quelques mois. Ceux dont la propagande ou le recrutement clandestin étaient bien établis ont été traduits devant les Tribunaux indigènes - Des condamnations ont été prononcées auxquelles nous avons donné toute la publicité désirable. En appel, les peines infligées par le Tribunal du 1er degré ont été toutes maintenues (cf. dossiers judiciaires affaires EDIOH - GOUET - IKANG - MBOCK et consorts

Les exodes signalés par M. PAILLAS dans sa lettre N° 3I/C du 3I janvier 1935 doivent cesser - Nous nous employons à les réduire le plus possible par une surveillance active des déplacements d'indigènes vers Malimba, Douala ou Ya-bassi.-

La justice indigène n'a donné lieu à aucune remarque nouvelle - J'avais déjà signalé la trop grande spontanéité avec laquelle le Chef de Subdivision de Babimbi avait traduit devant le Tribunal du 1er degré le chef de village de Hok pour détournement de l'impôt; l'instruction ne m'ayant pas paru suffisante, j'ai interjeté appel de ce jugement - Le tribunal du second degré doit se prononcer incessamment à cette occasion. La succession du chef NJENGOUES fera ensuite, le cas échéant, l'objet d'un examen attentif et d'une désignation conforme à l'arrêté du 4 février 1933.-

+++
+
+++

A l'occasion de mon passage à N'Gambé, j'ai visité la Mission Catholique de Samba, distante de 8 kms; s'y trouvent trois Pères de la Mission de Saint-Esprit, un Frère et trois Soeurs. Une école de garçons, autorisée, comprend 150 élèves - Une école de filles dirigée par les Soeurs, 25 élèves Dans l'intérieur de la Subdivision l'enseignement est donné par dix moniteurs - Les élèves sont pour la plupart originaires des montagnes de Babimbi II et III, ils rencontrent trop de difficultés.....

*ce ne sont pas
des mesures de
police mais
un plan d'action
et c'est pour
le moment
choisir.*



de difficultés pour se rendre à l'école officielle de Ngambé où d'ailleurs il n'y a pas de place.-

La Mission de Saint-Esprit a succédé à la Mission de Baste à Samba.-

Lors de mon passage à Sakbayème, j'ai également visité la Mission Protestante Américaine - Elle comprend six Européens: Mr. et Mme SCHWAB, Directeur, Mr. et Mme MOORE, le Docteur et Mme CLOTHIER, Un hôpital fonctionne sous leur surveillance dans de très bonnes conditions. Vingt moniteurs enseignent à Sakbayème même *et* dans la Subdivision de Babimbi.-

L'application du Décret réglementant l'exercice des cultes ne rencontre actuellement aucune difficulté dans son application. Les édifices cultuels y sont au nombre de deux, un catholique à Samba, un protestant américain à Nkom.- Les réunions cultuelles catholiques au nombre de 184, protestantes française, 10, protestantes américaines 132. L'école des fiancées de Samba comprenait 19 femmes le 15 janvier dernier./.

EDEA, le 10 février 1935
LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,



MEMORANDUM

COPIE

DESCRIPTION

LE N° 36/C

N° GAMBÉ, le 7 février 1935.

DIVISION de BABIMBI

LETTRE-TELEGRAMME

Indirecte

Le Chef de la Subdivision de BABIMBI
à Monsieur Chef Circonscription

- B D E A -

Honneur vous demander s'il est possible faire utiliser crédits n° IX-2-4 et X-2-4 pour réparation complète et aménagement de la case du Chef de Subdivision.-

Cette habitation construite en 1926-27 par le Chef de Région mahop, en pierres - briques non cuites et potopoto, a été donnée par lui à l'Administration; outre son exigüité, elle tombe de vétusté et il est à craindre qu'elle s'effondre.-

En utilisant les fondations existantes, il conviendrait de transformer complètement cette demeure.-

Le poste de N° Gambé possède une briqueterie, et la main-d'oeuvre prestataire spécialisée (scieur, menuisier, charpentier et maçon) est abondante.-

Ci-joint plan de la construction et devis approximatif prévu -/-

Signé: P A I L L A S.

14/Tr - Soit transmis à Monsieur le COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE (Finances et Matériel) -

L'amélioration projetée au logement du Chef de Subdivision de N° Gambé est indispensable. Je m'en suis rendu compte de visu lors de ma dernière tournée dans la Subdivision de Babimbi.-

Il s'agit d'ajouter deux pièces au bâtiment existant, ce sont des travaux qui peuvent être qualifiés neufs. J'ai l'honneur de demander que soient employés à cette fin les crédits d'entretien délégués à M. le Chef de Subdivision de Babimbi au titre du Budget local, chapitres IX et X article 2 paragraphe 4.

Le poste de N° Gambé possède des briques/un personnel

1935. 14 février 1935.

spécialisé qui suffiraient à ce travail de construction

DEEA, le 9 février 1935.

Le Chef de Circonscription,

Signé: PHILIPPE.

Copie conforme
Le Chef de Circonscription,
DEEA, le 14 février 1935.

Le Chef de Circonscription,
DEEA, le 14 février 1935.

nonnement vous demander s'il est possible faire utiliser
crédits n° IX-2-4 et X-2-4 pour réparation complète et amé-
ment de la case du chef de subdivision.--
cette habitation construite en 1926-27 par le chef de
région mahop, en pierres - briques non cuites et potopoto, a été
donnée par lui à l'administration; outre son exigence, elle forme
et il est à craindre qu'elle s'effondre.--

DEEA
CIRCONSCRIPTION
D'EEA.
DIVISION de BABIMBI.
N° 31/C.
Sortie n° 530

MEMORANDUM
CIRCONSCRIPTION
O'K E D E A.
DIVISION de BABIMBI.

N°31/C.
Sortie n° 530.

COPIE 77

A N°G A M B E, le 31 Janvier 1935.

Le Chef de la subdivision de B A B I M B I

à Monsieur le Chef de la Circonscription

- E D E A -

Uganda

J'ai l'honneur de vous rendre compte, que depuis plusieurs années, de nombreux indigènes de la Subdivision ont émigrés en zone Anglaise, j'ai pu constater lors de mes dernières tournées qu'actuellement l'exode vers la Nigéria est devenue très intense.-

Cette exode a commencé en 1922-1923 au moment du recrutement pour travaux neufs, et depuis cette date, et surtout fin 1933 et 1934, cette émigration a été croissante et atteint surtout les régions Ouest Messo et Nord Babimbi II.-

Les populations de ces régions, quelque peu découragées par la crise, vont retrouver leurs parents installés en région Victoria, et même quelques défaitistes revenus depuis peu, tentent de provoquer une recrudescence de cette exode.-

Depuis quelques mois, une surveillance très serrée a permis de démasquer les agissements de certains de ceux-ci (8 à l'heure actuelle ont été condamnés par le tribunal du 1er degré de N°Gambé, pour agitation politique et contravention à l'arrêté du 9 juillet 1925).-

La diminution de la population imposable de la Subdivision est le résultat incontestable de cette immigration; les derniers recensements effectués prouvent que la natalité et la mortalité se compensent, et d'autre part l'émigration vers les gros centres environnant est à l'heure actuelle insignifiante, la crise et les mesures énergiques prises par l'administration tendent à arrêter ce genre d'exode.-

.....

renant uniquement la population imposable de la Sub-
division celle-ci est en diminution depuis 1929 de :

3413 hommes
4136 femmes

soit un total de 7549 individus adultes, évaluant à environ
1000 les habitants qui se sont installés depuis cette date soit
à Edéa, Douala ou Dibamba etc.... c'est donc environ un cin-
quième de la population imposable actuelle de la Subdivision
qui ont émigré en zone Anglaise -/-

Signé: P A I L L A S.

Copie conforme
E D E A, le 14 février 1935.
Le Chef de Circonscription,

[Signature]

ur votre

du 7 fé-

as de l'emi-

à Fer-

15 2

49 la

tion.

s de

se par

alter.

ans

et

RECEVU
CIRCONSCRIPTION
DE D. E. A.
DIVISION de BABIMBI.

COPIE

N° G A M B I, le 9 Janvier 1935.

N° 9/C.
Sortie n° 172.

LETTRE-TELEGRAMME

Chef Subdivision BABIMBI

à Monsieur Chef Circonscription

D. E. A.

Suite L.T. CHF. n° 14/SM en date du 3.1.35, sortie
Edéa n° 70 du 5 janvier 1935, honneur vous rendre compte que les
sommes de 58.274 frs. et 1738 frs au titre impôt capitation et
A.M.I. 1933 restent à recouvrer, et dégrèvement a été demandé à
la suite d'un entretien qu'a eu le Chef de subdivision et Mon-
sieur le Chef de Circonscription d'Edéa, avec Monsieur le Gouver-
neur, le 23 octobre dernier lors de son passage à Edéa.-

En effet, la Subdivision de Babimbi rendue inhospita-
lière par les effets de la crise, un grand nombre d'habitants
ont fuit la région pour éviter le portage continuuel lequel, vu
le faible prix des charges de produits, suffit annuellement,
tout juste pour payer leur taxe et parfaire celles de gens de
leurs familles momentanément indisponibles (femmes avec jeunes
enfants). Outre renseignements fournis par lettre n° 256/C du
6 novembre 1934.-

Tous les rapports de tournées et semestriels fournis
par la subdivision signalent cette situation.-

C'est ainsi que les derniers recensements effectués
courant 1934, pour servir à l'établissement des rôles primi-
tifs 1935, démontrent que depuis courant 1933, la population
imposable de la subdivision a diminué de : 738 hommes et 4718
femmes, et depuis les recensements effectués en 1931, pour ser-
vir à l'établissement des rôles 1932, une diminution de 2985
hommes et 7237 femmes.-

En conséquence, et ce malgré l'organisation du tra-
vail et des moyens de coercition employés à bon escient, la som-
me de 60.012 frs. demandée en dégrèvement des R.P. 1933, com-
plètement irrecevable; d'autre part, à la date du 31 décembre
1934, il reste au titre R.P. 1934, une somme de 271.997 frs. à
percevoir - il faut escompter environ 40.000 frs qui rentre-
ront lorsque la récolte d'arachides pourra être évacuée et en-
viron 130.000 frs qui pourront rentrer au titre exercice anté-
rieur pendant janvier, février et mars 1935.-

Pour rester au dessous de la réalité, il faut compter
environ la moitié des imposables enfuis, qui n'ont pas acquit-
té leur dû - en conséquence, il faudrait tabler sur: 369 hommes
et 2359 femmes et l'autre moitié qui n'a acquitté qu'environ
la moitié de leur impôt soit environ 105.000 francs.

Et il ne faut pas se leurrer, les recensements annuels
démontreront toujours pour Babimbi l'exode croissante des in-
digènes désertant leurs terres à la recherche de ressources

problématiques vers gros centres urbains et surtout :

Nigéria et plantations de la Dibamba.-

Tout cet état de chose provient uniquement de la difficulté d'évacuation des produits vers les centres d'Edéa et d'Asséka, et la solution ne sera résolue que lorsque la population valide ne passera plus la majorité de son temps par les pistes pour porter à Edéa ou Asséka les produits - voir programme d'action exposé dans lettre n°256/C en date du 6 novembre 1934 -/-

Signé: P A I L L A S.

Copie conforme
à M. A. le 14 février 1935.
Le Chef de circonscription,



M. A.

ir votre
du 7 fé-
de l'ami-
à Fer-

15 %
de
dion.
de
e par
alter.
ans

YAKOUB, le 22 février 1935
LE CHEF DE CIRCULATION DE LA DIBAMBA
P. A. I. L. L. A. S.

et

P/L
A1
AFFAIRES POLITIQUES
&
ADMINISTRATIVES

N O T E
à Monsieur le Chef du Bureau
des Affaires Economiques

3 p.j.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour votre information avec ses annexes copie d'une lettre datée du 7 février 1935, du chef de circonscription d'Edéa, traitant de l'émigration des Bassa de Babinbi au Cameroun britannique et à Fernando - Po.

Les exodes signalés qui depuis 1931 ont réduit de 15 % la population totale de la subdivision et diminué de 7.549 le nombre des imposables me semblent devoir retenir l'attention.

Ici comme à Doumé l'intervention de simples mesures de police m'apparaît non seulement impuissante mais dangereuse par l'accroissement du malaise qui ne saurait manquer d'en résulter.

Le seul remède à cette situation réside à mon avis dans la mise en oeuvre d'un plan d'action agricole qui fixera les populations intéressées dans leurs villages et leur procurant des ressources suffisantes leur ôtera toute raison d'émigrer./.

YAOUNDE, le 11 février 1935

LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES,

TERRITOIRES
DU
CAMEROUN

Circonscription

d' EDEA

A EDEA le 7 février 1935

CAMEROUN
AFFAIRES POLITIQUES
7 FEV 1935 0356
ARRIVEE

Le Chef de la Circonscription d' EDEA

N° 83

à Monsieur le COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE

YAOUNDE

Analyse:

COMMISSAIRE AU CAMEROUN
(Affaires politiques et administratives)
07100 03 FEV 1935
ARRIVEE

Suite à télégramme n° 90/AP du 23 janvier -

Honneur vous adresser la réponse de M. le chef de subdivision de Babinbi à ma demande d'explications sur la différence qui existe entre les chiffres de recensements 1934 et 1935.

L'exode des populations vers la Nigéria et Fernando Po est incontestable. Il prend des proportions inquiétantes. J'ai donné mission à M. le chef de subdivision d'EDEA d'enquêter à ce sujet sur la Basse-Sanaga où il se trouve actuellement en tournée des passages nombreux d'indigènes de l'intérieur m'ayant été signalés en cet endroit. M. le chef de subdivision de Babinbi s'emploie d'autre part activement à arrêter le mouvement d'émigration venant du haut de la circonscription.

Lors de ma tournée à N'Gambé en fin du mois de janvier, le reliquat des impôts indigènes à faire rentrer était dans cette subdivision de 196.383 francs sur 1.005.876 francs. Malgré la diligence des fonctionnaires de Babinbi cette somme sera difficilement perçue au début de 1935 étant donné la crise accentuée que subit le commerce des produits de cueillette et les exodes d'autre part signalés.

Mon rapport de tournée s'étendra plus spécialement sur le mauvais état des voies de communications; et partant l'absence de moyens de transport entre N'Gambé et Nsèa sur une distance de 110 kilomètres. Je soumettrai à votre approbation les

mesures

3 Copies
Copie Ag
et F
à l'information

les mesures qui me paraissent les plus propres à modifier ce
situation ./.



H. Minier

A N N O U N =
CIRCONSCRIPTION
D'ANNOU
DIVISION de BANIMBI
N° 31/C.
Sortie n° 530.

COPIE

A N N o m b é , le 31 janvier 1935.

Le Chef de la Subdivision de A N N O U
A Monsieur le Chef de la Circ

J'ai l'honneur
plusieurs années, de ne
émigrés en zone Ang
nières tournées
devenue très

crutene
fin

CAMEROUN

/COPIE/

CIRCSCRIPTION
D'EDSA.

A N'gambé, le 31 Janvier 1935.

SUBDIVISION de BABIMBI

N° 31/C.
Série n° 530.

Le Chef de la Subdivision de BABIMBI

à Monsieur le Chef de la Circscription

EDSA.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, que depuis plusieurs années, de nombreux indigènes de la Subdivision ont émigrés en zone Anglaise, j'ai pu constater lors de mes dernières tournées qu'actuellement l'exode vers la Nigéria est devenue très intense.

Cette exode a commencé en 1928-1929 au moment du recrutement pour travaux neufs, et depuis cette date, et surtout fin 1933 et 1934, cette émigration a été croissante et atteint surtout les régions Ouest Basse et Nord Babimbi II.-

Les populations de ces régions, quelque peu découragées par la crise, vont retrouver leurs parents installés en région Victoria, et même quelques défactistes reveus depuis peu, tentent de provoquer une recrudescence de cette exode.-

Depuis quelques mois, une surveillance très serrée a permis de démasquer les agissements de certains de ceux-ci (8 à l'heure actuelle ont été condamnés par le tribunal du 1er degré de N'gambé, pour agitation politique et contravention ^{de circ} arrêté du 9 juillet 1925).-

La diminution de la population imposable de la Subdivision est le résultat incontestable de cette immigration; les derniers recensements effectués prouvent que la natalité et la mortalité se compensent, et d'autre part l'émigration vers les gros centres environnant est à l'heure actuelle insignifiante, la crise et les mesures énergiques prises par

l'administration tendent à arrêter ce genre d'exode.
Prenant uniquement la population imposable de
Subdivision celle-ci est en diminution depuis 1929 de :

3413 hommes
4136 femmes

soit un total de 7549 individus adultes, évaluant à environ
1000 les habitants qui se sont installés depuis cette date
soit à Edéa, Douala ou Dibamba etc... c'est donc environ
un cinquième de la population imposable actuelle de la Sub-
division qui ont émigré en zone Anglaise -/-

Signé: PAILLAS.

Copie conforme
K D E A, le 8 Février 1935.
Le Chef de Circonscription,



[Handwritten signature]

CAMEROON

Circonscription

d' E D E A

Subdivision

de BABIMBI

N° 32/C.-

Sortie N° 529

A N'Gambé, le 4

LETTRE-TELEGRAMME

Le Chef de la Subdivision
à Monsieur le

Suite
du 23 Janvier
61.074.

déterminé

S

C A H E R O U N

circonscription
E D E A

Subdivision
de B A B I N B I

N° 32/C.-

Boris N° 539

A N'Gazé, le 4 Février 1935

LETTRE-TELEGRAMME

Le Chef de la Subdivision de B A B I N B I
à Monsieur le chef de Circonscription
E D E A.-

Suite votre transmission T.O. N° 90/AP. en date
du 23 Janvier, honneur vous rendre compte que le chiffre de
61.074, fourni dans rapport annuel 1934 est celui exact
détaillé par région, de la population globale de la
Subdivision de Babinbi. Il est le résumé exact des recen-
sements effectués courant 1934, lors des tournées effectuées
par le chef de Subdivision et son Adjoint.

Le chiffre de 76.000 fourni précédemment est sans
aucun doute le résumé de recensement ancien.

D'autre part par lettre N°31/C. en date du 31
Janvier dernier, j'ai rendu compte à Monsieur le chef de
Circonscription que la population de la Subdivision avait
diminuée de 7549 imposables depuis 1929 à la suite d'une
émigration intense causée par la crise actuelle, qui a eu
pour effet de rendre inhospitalière la Subdivision./.

Signé: P A I L L A S

Copie conforme

E D E A, le 8 Février 1935



Le Chef de la Circonscription,

M. Minier

E.
TERRITOIRES
du
CAMEROUN
-1-

CIRCONSCRIPTION
d'E D E A.

N° 83/C

/COPIE/

EDEA, le 7 février 1935

Le Chef de la Circonscription d'E D E A
à Monsieur le Commissaire de la République

- Y A O U N D E -
+++++
(Affaires Politiques & Administratives)

Suite à télégramme n° 90/AP du 23 janvier -

Honneur vous adresser la réponse de M.le Chef de subdivision de Babimbi à ma demande d'explications sur la différence qui existe entre les chiffres de recensements 1934 et 1935.

L'exode des populations vers la Nigéria et Fernando est incontestable. Il prend des proportions inquiétantes. J'ai donné mission à M.le Chef de subdivision d'EDEA d'enquêter à ce sujet sur la Base-Sanaga où il se trouve actuellement en tournée, des passages nombreux d'indigènes de l'intérieur n'ayant été signalés en cet endroit. M.le Chef de subdivision de Babimbi s'emploie d'autre part activement à arrêter le mouvement d'émigration venant du haut de la circonscription.

Lors de ma tournée à N'Gambé en fin du mois de janvier, le reliquat des impôts indigènes à faire rentrer était dans cette subdivision de 196.383 francs sur 1.005.876 francs. Malgré la diligence des fonctionnaires de Babimbi cette somme sera difficilement perçue au début de 1935, étant donné la crise accentuée que subit le commerce des produits de cueillette et les exodes d'autre part signalés.

Mon rapport....

- 2 -

Mon rapport de tournée s'étendra plus spécialement sur le mauvais état des voies de communications, et partant l'absence de moyens de transport entre N'Gambé et Edéa sur une distance de 110 kilomètres. Je soumettrai à votre approbation les mesures qui me paraissent les plus propres à modifier cette situation -/-

Signé : PHILIPPE .

Copie conforme transmise à Monsieur le Chef
du Service des Finances pour information .

YAOUMBE, le 11 février 1935
P. LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES & ADMINISTRATIVES ,



/COPIE/

A N'GAMBE, le 31 janvier 1935

Le Chef de la Subdivision de B A B I M B I
à Monsieur le Chef de la Circonscription

- E D E A -
++++++

J'ai l'honneur de vous rendre compte, que depuis plusieurs années, de nombreux indigènes de la subdivision ont émigrés en zone Anglaise, j'ai pu constater lors de mes dernières tournées qu'actuellement l'exode vers la Nigéria est devenue très intense.-

Cet exode a commencé en 1928-1929 au moment du recrutement pour travaux neufs, et depuis cette date, et surtout fin 1933 et 1934, cette émigration a été croissante et atteint surtout les régions Ouest Basso et Nord Babinbi II.-

Les populations de ces régions, quelque peu découragées par la crise, vont retrouver leurs parents installés en région Victoria, et même quelques défaitistes revenus depuis peu, tentent de provoquer une recrudescence de cet exode.-

Depuis quelques mois, une surveillance très serrée a permis de démasquer les agissements de certains de ceux-ci (3 à l'heure actuelle ont été condamnés par le Tribunal du 1^{er} degré de N'Gambé, pour agitation politique et contravention au décret du Juillet 1925).-

La diminution de la population imposable de la subdivision est le résultat incontestable de cette immigration; les derniers recensements effectués prouvent la natalité et la mortalité se compensent, et d'autre part l'émigration vers les gros centres environnant est à l'heure actuelle insignifiante, la crise et les mesures énergiques prises par l'administration tendent à arrêter ce genre d'exode.-

.....

- 2 -

Prenant uniquement la population imposable de la subdivision celle-ci est en diminution depuis 1929 de :

3413 hommes
4136 femmes

soit un total de 7549 individus adultes, évaluant à environ 1000 les habitants qui se sont installés depuis cette date soit à Edéa, Douala ou Dibamba etc... c'est donc environ un cinquième de la population imposable actuelle de la subdivision qui ont émigré en zone Anglaise -/-

Signé : P A I L L A S.

Copie conforme

EDEA, le 8 février 1935
Le Chef de Circonscription,

Signé : PHILIPPE .

Copie conforme

Yaoundé, le 11 février 1935
LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES & ADMINISTRATIVES ;

Philippe

/COPIE/
A N'GAMBE, le 4 février 1935.

LETTRE-TELEGRAMME

Le Chef de la subdivision de BABIMBI
à Monsieur le Chef de Circonscription

- E D E A -
+++++

Suite votre transmission T.O. n° 90/AP. en date du 23 janvier, honneur vous rendre compte que le chiffre de 61.074, fourni dans rapport annuel 1934 est celui exact détaillé par région, de la population globale de la subdivision de Babimbi. Il est le résumé exact des recensements effectués courant 1934, lors des tournées effectuées par le Chef de subdivision et son Adjoint.

Le chiffre de 75.000 fourni précédemment est sans aucun doute le résumé de recensement ancien.

D'autre part par lettre n° 31/C. en date du 31 janvier dernier, j'ai rendu compte à Monsieur le Chef de Circonscription que la population de la subdivision avait diminuée de 7549 indigènes depuis 1929 à la suite d'une émigration intense causée par la crise actuelle, qui a eu pour effet de rendre inhospitalière la subdivision ./.

Signé : P A I L L A S.

Copie conforme

EDDA, le 8 février 1935

Le Chef de la Circonscription,

Signé : PHILIPPE.

Copie conforme

YAOUNDE, le 11 février 1935

p. LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES & ADMINISTRATIVES,

Alexandre

D. J. P.

Delimitation
Frontière
Cameroun - Muri

—
Département

—
Agence Econ.

Les Dossiers

Frontier de Cameroun
et de Guinée Espagnole

2

AP

10165/10165

AP

Question de 1)

165

(11)

Accord sur

le

Recrutement des
Travailleurs

Pwp
Apr

TERRITOIRES
DU
CAMEROUN

N° 66 cf

OBJET

4/5 Mission
Espagnole

AFFAIRES POLITIQUES
ARCHIVÉ
N° 129

DOUALA, le 15 Mars 1935.

18019.3.35
Confidentiel

Le Délégué du Commissaire de la République

à Monsieur le Commissaire de la République

(Affaires Politiques)

Mission
espagnole

(Offre d'habitation)

Faisant suite à votre L.T.N°79/cf, du 11 courant,
J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que: des deux
fonctionnaires espagnols, chargés de Mission par le Gouvernement de
Fernando-Pô, arrivés à Douala le 29 septembre 1934, par s/s "Hasskerik",
seul, M. GUIXERES y Híerolas, avocat, Chef de Mission, est encore au Ter-
ritoire; son adjoint, M. USANO y Martín, Félix, est rentré à Santa-Isabel
de Fernando-Pô, le 3 novembre 1934, par chaloupe "Consecolsa".

M. GUIXERES, a déclaré au Chef de la Sûreté, que M.
USANO n'avait, durant son séjour, fait montre d'aucune espèce de bon-
ne volonté, ni de compétence pour le travail dont il avait charge, et
que c'est sur sa demande, que le Gouverneur de Fernando-Pô, l'a rappelé.

Arrivé à Douala au moment où M. de Coulon se prépar-
rait à rentrer en Europe, M. GUIXERES aurait été sollicité par M. de
Coulon, de prendre à loyer, l'appartement meublé que ce dernier occup-
ait rue Cumberland, pour la durée du congé du bailleur; mais avant le
retour de M. de Coulon, M. GUIXERES s'était mis en quête d'un apparte-
ment, afin d'éviter toutes nouvelles relations avec celui-ci, sur l'
ordre - prétend-il - de son Gouvernement. - Toujours est-il, que M.
GUIXERES ne fréquente plus les de Coulon.

Depuis le mois de février, M. GUIXERES a loué la
maison autrefois occupée par le Directeur du Crédit Foncier de l'Ou-
est Africain, sise également rue Cumberland, non loin de celle occu-
pée par la famille de Coulon. Il a installé son bureau au rez-de-
-chaussée et y emploie deux clercks de race douala. Il ne paraît pas

... déployer une bien grande activité, autant dire qu'il n'en déploie aucune.

Il sort rarement, reçoit peu d'indigènes, et, le peu de facilité qu'il a pour les comprendre et se faire comprendre aidant, il paraît n'avoir réussi à se créer aucune relation dans ce milieu.

Il ne sort guère que le soir vers 17 heures, pour de courtes promenades à cheval, parfois en automobile. Au cours de ces promenades, il a lié connaissance avec M.M. BIZET Directeur de la B.A.O., SELLERS, Agent de la Vacuum Oil, FLATEAU, Directeur de la Cie Pastorale, qui, comme lui, font du cheval; il n'a pas de relations suivies avec ces personnes, en dehors du hasard des rencontres au cours de ces promenades; ses seules fréquentations, il paraît les avoir choisies dans les milieux allemands ou sympathisants. On le rencontre souvent avec eux dans des établissements publics de la ville.

Il m'a annoncé il y a déjà quelque temps, la venue prochaine d'un vapeur espagnol, qui, selon lui ramènerait un certain nombre d'indigènes originaires du Cameroun; il m'a même pressé d'accepter une invitation à déjeuner à bord, durant l'escale de Douala. Mais le vapeur n'est toujours pas arrivé et, je n'ai plus revu M. GUIXERES.

Bien que ses relations avec l'Administration soient, jusqu'ici, demeurées fort rares, elles ont été toujours très correctes.

M. GUIXERES, compte prochainement recevoir sa famille, à laquelle il a écrit de venir le rejoindre.

Je n'ai, pour l'instant, rien autre à signaler, qui ait un quelconque intérêt, je ne manquerais pas, le cas échéant, de vous tenir au courant de tous faits nouveaux le concernant. /.

Jean mi

TELEGRAMME-OFFICIEL

Douala, le 26 septembre 1934

ment Yaoundé

MAASKERK "

NO espagnols chargés de
Fernando-Poo . (2)

H E L

Jan 1935

du Commissaire de la
République

DOUALA
+++++

Adé, le 28 septembre 1934

A L A

faire connaître si les
chargés de mission par
ndo-Po et arrivés à
dernier sont toujours au

par fil objet mission
ntionnés par votre
I Q U E T.

sur la nature de leurs
de leur séjour ./.

9 septembre 1934.

signé: Repiquet

recrutement tra-
e à Yaoundé ent
Gouverneur Gé
t contenu sto
a ont décidé

présenter et exécuter mission stop

TELEGRAMS-OFFICIAL

Senegal, le 20 septembre 1964

Gouvernement Yaoundé

N° 004 AP. - Veuillez rendre compte par fil objet mission

envoyée Gouvernement Fernando-Po soumise par votre

209 ./.

signé : R. R. I. G. N. T.

TELEGRAMS-OFFICIAL

Senegal, le 20 septembre 1964.

GOUVERNEMENT YAOUNDE

N° 004 Réponse 004 AP s'agit mission recrutement. Veuillez conformément convention passée à Yaoundé entre Commissaire République et représentant Gouverneur Océan. rel Colonne espagnole dont ignore date et contenu step. Ayant appris votre prochaine venue Senegal, on décide vous attendre pour se présenter et effectuer mission step 004.

Min. du Gouvernement

Le 20 septembre 1964

27-9-64

COMMISSAIRE REPUBLICAIN

A. P. L. L. L. L.

200 114

N° 004 AP. - Veuillez rendre compte par fil objet mission

209 ./.

signé : R. R. I. G. N. T.

TELEGRAMS-OFFICIAL

Senegal, le 20 septembre 1964.

GOUVERNEMENT YAOUNDE

N° 004 Réponse 004 AP s'agit mission recrutement. Veuillez conformément convention passée à Yaoundé entre Commissaire République et représentant Gouverneur Océan. rel Colonne espagnole dont ignore date et contenu step. Ayant appris votre prochaine venue Senegal, on décide vous attendre pour se présenter et effectuer mission step 004.

Le 20 septembre 1964

200 114

N° 004 AP. - Veuillez rendre compte par fil objet mission

209 ./.

signé : R. R. I. G. N. T.

- 2 -

Ont intention rester 12 mois et s'installer Douala
je crois veulent créer un office de recrutement ./.

M I C H E L.

Copie conforme transmise à Monsieur le Directeur
du Cabinet (Administration Générale) saisie de cette
question pour suite éventuelle à donner .-

YAOUNDE, le 2^{er} octobre 1934
LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES ,

jours au

re de leurs

jour ./.

Repignot



Article 2426

A.P.

TELEGRAMME OFFICIEL

Douala, le 29 septembre 1934

AF. FAIS. POLIT. & ADMINISTR. 30/9/34

GOVERNEMENT

YAOUNDE

N° 392 Réponse 694 AP S'agit mission recrutement travailleurs con-
formément convention passée à Yaoundé entre Commissaire République
et représentants Gouverneur Général Colonie espagnole dont ignore
date et contenu stop Ayant appris votre prochaine venue Douala ont
décidé vous attendre pour se présenter et exécuter mission stop
ont intention rester 12 mois et s'installer Douala je crois veulent
créer un office de recrutement.

*copie A.G. traitée de cette
question pour suite éventuelle
à donner.*

MICHEL

FAIS. POLIT. & ADMINISTR. -

28 SEPT. 1934

DÉLÉGUÉ

- DOUALA -

N° 694 AP.- Veuillez rendre compte par
fil objet mission envoyés gouvernement
Fernando-Po mentionnés par votre 389 ./.

signé: Rapiquet

Telegramme Officiel

Douala, le 29 septembre 1934

Gouvernement Yaoundé

N° 389 arrivés ce jour par SS "MASSKINK" M. Charles WORLEY an-
glais agent R.W. KING Douala M. Philip de VEULAS anglais agent
Schel transit Douala M. M. Leslie BERRIDGE anglais transit
Douala 10 jours M. GIBSON BAKER inspecteur maison Chrysler
transit Oubanghi M. Marcel MICHEL agent Michelin transit Douala
un mois M. BAUDON Simone épouse entrepreneur travaux publics
Douala M. Félicie BRILLE chez son frère QUERILLAT planteur à
Loun M. Georges DOULLIAC agent C.P.C. à Ebolowa M. René BALLE
agent Cie Ouassé Nana transit Bangui M. OTIMAN Said libanais
transit 15 jours Douala M. Raphaël GILKES et Felix UJATO es-
pagnols chargés de mission par gouverneur général Fernando-Po.

MICHEL

Note du Gouverneur : (1) quelle mission ?
Le demander par fil
au délégué-
RAPIQUET
27/9/34

T.O

Délégué

*Veuillez m'indiquer rendre
compte par fil objet
mission envoyés gouvernement
Fernando-Po mentionnés
par votre 389.*

nant de Gendarmerie

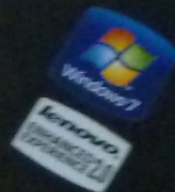
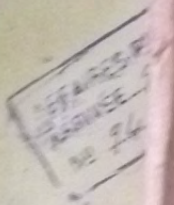
Surveillance de la frontière Espagnole
(Port de Nyaburon)

Incidents de frontière
1914 - 1915

mot plus vif

Émigration

Projet de création d'une
Africaine Comblant à 9^h 30



Marchés frontaliers
Guinée-Esperance

Attaques à main armée
Note de l'état

Novembre 1984 et 1985

Le Chef de Région,

M. Haller



INDIGÈNES
SUBDIVISION OF

Indigènes refoulés de la
Guinée Espagnole

Ebolowa

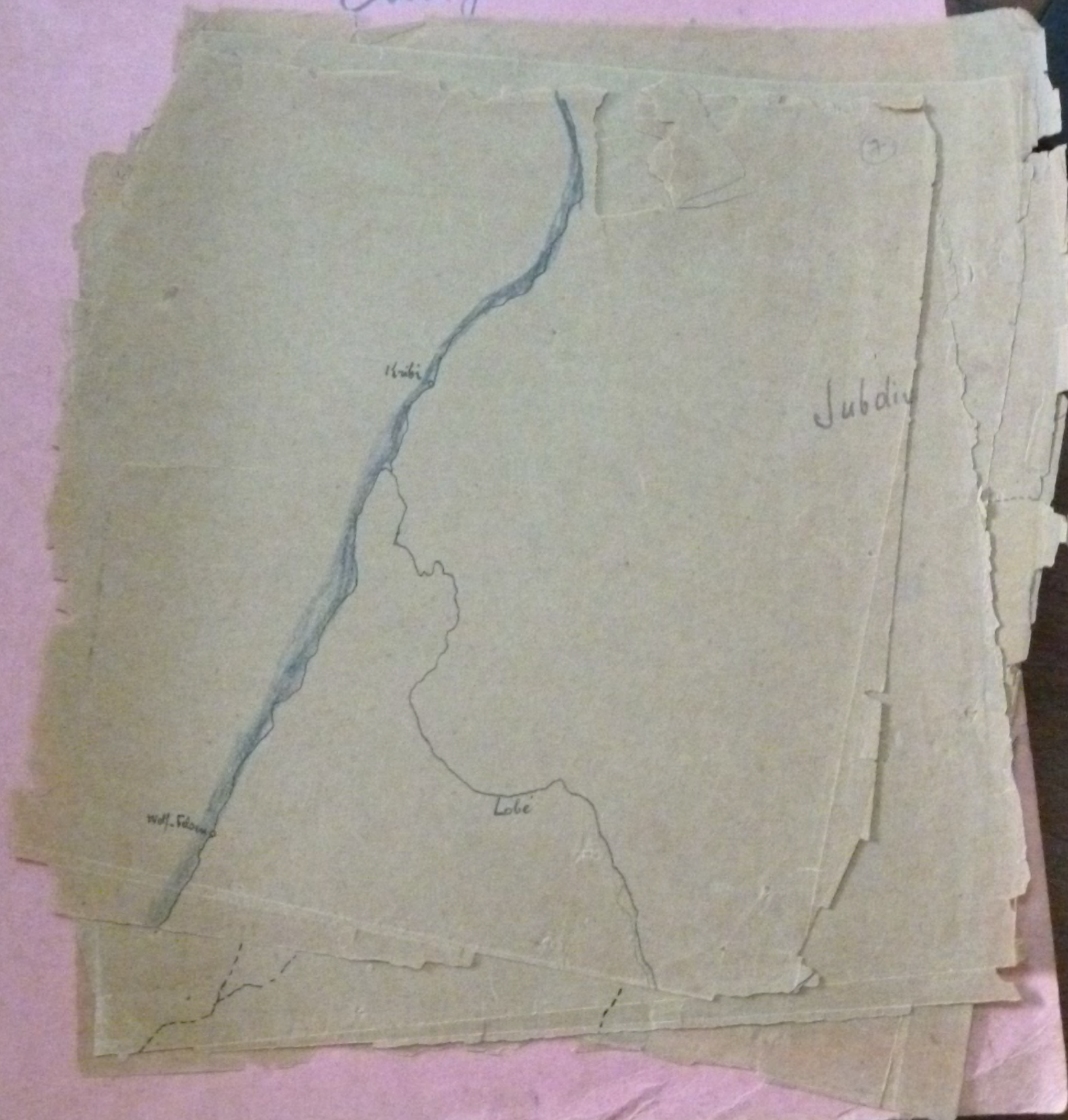
Exode d'un village (Atom)
en territoire espagnol

—
Intervention auprès du Gouvernement de Fernando R.

août 1934

conservées
en instance

Immigration



Wolf. F. 1890

Lobe

Jubdi

Incidents de frontière

13/6/61

②

Potences frontalières
entre Armée
et l'armée espagnole

193 6

compte

de

suite

ue

lieu

m,

pas-

ci-

tes

DE

ande

me

ré-

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

Surveillance de la
frontière de l'Union Espagnole

AFFAIRES POLITIQUES
ET
ADMINISTRATIVES

Personnel de Surveillance
de

Nyabessan

(N'Iem)

nant de Gendarmerie de Douala m'a été transmis par le Chef

Organisation
territoriale

Ebolouva

Poste de surveillance
provisoire de

Nyabessan